



DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

Numéro de dépôt : **91400328.0**

Int. Cl.⁵ : **A44C 5/00, A44C 15/00**

Date de dépôt : **12.02.91**

Priorité : **13.02.90 FR 9001646**

Date de publication de la demande :
21.08.91 Bulletin 91/34

Etats contractants désignés :
BE CH DE ES FR GB IT LI

Demandeur : **Szumeraj, Roger**
38, rue du Commandant Jean Duhail
F-94120 Fontenay sous Bois (FR)
Demandeur : **Goureau, Olivier**
37, boulevard d' Inkermann
F-92200 Neuilly sur Seine (FR)

Inventeur : **Szumeraj, Roger**
38, rue du Commandant Jean Duhail
F-94120 Fontenay sous Bois (FR)
Inventeur : **Goureau, Olivier**
37, boulevard d' Inkermann
F-92200 Neuilly sur Seine (FR)

Mandataire : **Wagret, Jean-Michel**
Propi Conseils 23 rue de Léningrad
F-75008 Paris (FR)

Objets de port personnel remplissant une fonction décorative, ornementale ou utilitaire, notamment un bracelet.

- Objet de port personnel et de forme annulaire tel qu'un bracelet du type comportant sur au moins un segment formant une partie de son pourtour annulaire des moyens pour la réception et la fixation amovible d'un élément lui-même incurvé ou susceptible d'être incurvé sensiblement selon un même rayon que ledit segment, cet élément étant conçu à des fins décoratives ou fonctionnelles, et ces moyens comportant au moins une ouverture ou lumière (5) pratiquée sur le segment récepteur dudit élément rapporté, cette ouverture d'une part et l'élément rapporté d'autre part étant prévus avec des dimensions et un format convenables permettant la réception de cet élément rapporté dans ladite lumière, caractérisé en ce que ledit segment récepteur comporte des moyens de rétention et d'immobilisation de l'élément rapporté, prévus sur la face interne dudit segment et coopérant avec ladite lumière et constitués d'un appui de verrouillage (6), cet appui étant monté mobile par rapport audit segment porteur et notamment pivotant entre une position d'effacement écartée pour permettre l'insertion ou le dégagement de cet élément rapporté et une position de blocage de l'élément rapporté maintenu en place dans ou directement contre ladite lumière.

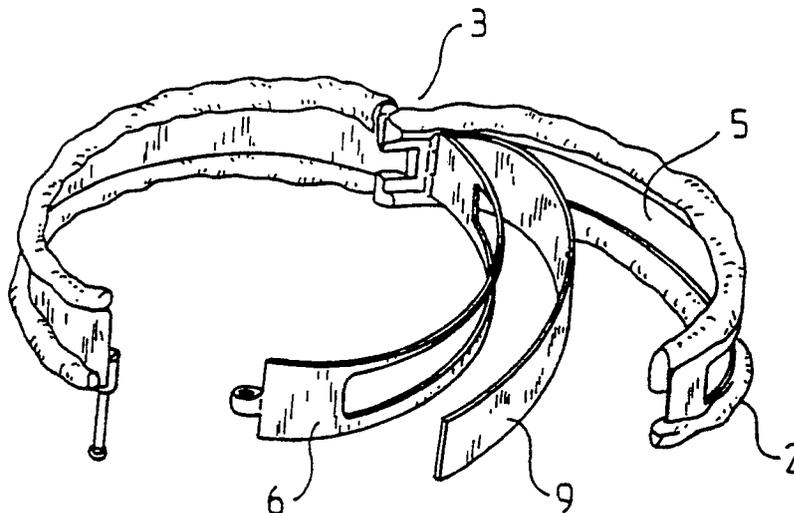


FIG. 3

La présente invention concerne le domaine de la bijouterie joaillerie et notamment des bracelets.

D'une façon plus générale, l'invention concerne les objets de port personnel remplissant une fonction décorative, ornementale ou utilitaire et constitués d'un anneau susceptible d'être refermé sur lui-même notamment pour être positionné autour du poignet de l'utilisateur et constituant ainsi un bracelet. Il reste cependant que l'invention, qui sera décrite ci-après en rapport avec cette application, n'y est pas strictement limitée et pourra recevoir d'autres applications notamment dans le domaine de la bijouterie.

On connaît de longue date des bracelets, généralement utilisés par des utilisateurs de sexe féminin, mais également susceptibles d'être portés, en fonction des modes et des usages, par des personnes de sexe masculin (par exemple sous la forme de gourmette) permettant notamment outre une fonction décorative une fonction d'identification du sujet.

De tels bracelets sont en outre particulièrement précieux pour des sujets des deux sexes lorsqu'ils permettent non seulement l'identification du porteur (susceptible d'être atteint d'une indisposition momentanée), mais le bracelet pouvant encore comporter des éléments de nature thérapeutique tels que le groupe sanguin ou des caractéristiques spécifiques au sujet.

On a cherché tant en considérant une finalité utilitaire (identification du sujet ou caractérisation de ses spécificités médicales) qu'à des fins ornementales, à faire varier, à partir d'un bracelet porteur unique, les possibilités d'utilisation et d'ornementation.

Il est connu notamment de rapporter sur un bracelet un élément ornemental amovible permettant ainsi à partir d'un récepteur standard (le bracelet annulaire) de trouver des variétés dans la décoration personnelle.

Ces adaptations et ces possibilités d'interchangeabilité permettent notamment à partir d'un nombre de bijoux relativement restreint de varier les utilisations et les styles adaptés aux circonstances, à la personnalité du sujet porteur ou enfin aux autres éléments qui composent sa présentation ou son habillement.

L'invention exploite l'idée générale d'un bracelet porteur susceptible de recevoir des éléments rapportés interchangeables et amovibles.

Mais elle prévoit des moyens spécifiques qui permettent de développer considérablement les applications utilitaires de ce bracelet (notamment à des fins d'identification du porteur) et également de développer considérablement les perspectives et les possibilités de faire varier, pratiquement à l'infini, les possibilités d'adaptation sur le bracelet récepteur d'un grand nombre d'ornements répondant à des préoccupations soit utilitaires, soit de pur prestige, soit enfin sentimentales.

En effet, dans les dispositifs de l'art antérieur est

prévu un couple support principal/accessoire qui limite par conséquent les possibilités d'interconnexion et d'interchangeabilité de l'accessoire par rapport au support.

L'invention renouvelle considérablement les possibilités de modifications et de variations à partir du support en organisant le bracelet support de telle façon qu'il soit spécialement adapté à la réception d'objets variés à l'infini.

On peut ainsi, comme on le verra dans la suite du présent mémoire descriptif, rapporter sur le bracelet qui constitue déjà en soi un objet décoratif et de haute valeur, des objets extrêmement variés et auxquels le porteur attache une valeur sentimentale, ou une valeur esthétique ou encore appelés à remplir une fonction spécifique notamment d'identification.

A cet effet et selon l'invention, on a prévu un objet de port personnel à des fins ornementales et/ou utilitaires et de un objet de port personnel et de forme annulaire tel qu'un bracelet du type comportant sur au moins un segment formant une partie de son pourtour annulaire des moyens pour la réception et la fixation amovible d'un élément lui-même incurvé ou susceptible d'être incurvé sensiblement selon un même rayon que ledit segment, cet élément étant conçu à des fins décoratives ou fonctionnelles, et ces moyens comportant au moins une ouverture ou lumière (5) pratiquée sur le segment récepteur dudit élément rapporté, cette ouverture d'une part et l'élément rapporté d'autre part étant prévus avec des dimensions et un format convenables permettant la réception de cet élément rapporté dans ladite lumière, caractérisé en ce que ledit segment récepteur comporte des moyens de rétention et d'immobilisation de l'élément rapporté, prévus sur la face interne dudit segment et coopérant avec ladite lumière et constitués d'un appui de verrouillage (6), cet appui étant monté mobile par rapport audit segment porteur et notamment pivotant entre une position d'effacement écartée pour permettre l'insertion ou le dégagement de cet élément rapporté et une position de blocage de l'élément rapporté maintenu en place dans ou directement contre ladite lumière.

D'autres caractéristiques et avantages de l'invention ressortiront de la description qui suit et qui est donnée en rapport avec un exemple présenté à titre d'illustration sans aucun caractère limitatif et en se référant aux dessins annexés.

La Figure 1 représente une vue du bracelet en position fermée et présentant notamment la lumière dans laquelle apparaît un élément rapporté.

La Figure 2 représente une vue du bracelet dont les deux segments sont ouverts l'un par rapport à l'autre.

La Figure 3 représente une vue du même bracelet dans laquelle le segment porteur de l'élément rapporté est présenté avec la lame d'appui en position de dégagement.

Les Figures 4 et 5 présentent deux variantes de réalisation du bracelet dans sa présentation fermée.

La Figure 6 représente une vue d'une plaquette susceptible d'être mise en place sur le bracelet avec un message d'identification (identité du porteur).

La Figure 7 représente une vue d'une plaquette susceptible d'être mise en place sur le bracelet de l'invention et susceptible elle-même de recevoir le clipsage un élément extérieur rapporté.

La Figure 8 représente une variante d'un élément susceptible d'être rapporté sur le bracelet et constituant lui-même un réceptacle.

Selon l'ensemble des Figures, on voit que le bracelet 1 est constitué de façon banale en soi, de deux segments 2 et 2' articulés l'un sur l'autre selon un axe d'articulation 3, l'extrémité de chaque segment, opposée à l'articulation 3, comportant des moyens de solidarisation.

Ceci permet l'ouverture et la fermeture du bracelet pour sa mise en place ou pour son dégagement par rapport au poignet de l'utilisateur ou de l'utilisatrice.

Ces moyens de solidarisation des extrémités libres entre elles peuvent être de toute nature et à titre simplement illustratif on a représenté à la Figure 2 une immobilisation constituée d'une tige mobile prévue sur un segment et venant s'engager dans un logement récepteur prévu sur l'extrémité de l'autre segment articulé.

Selon l'originalité essentielle de l'invention, telle qu'on la voit notamment à la Figure 3, un des deux segments articulés sur l'autre comporte une lumière 5 qui va permettre de faire apparaître sur ce segment un élément rapporté apparaissant ainsi de façon visible, cet élément rapporté, qui sera ci-après décrit, pouvant être de nature et de fonction variables.

Et selon l'invention la fenêtre 4 coopère avec un appui 6 constitué (voir Figure 3) d'une lame de préférence ajourée elle-même articulée par une extrémité sur ledit segment porteur 2.

La lame 6 est ainsi articulée par une extrémité en 7 sur le segment porteur 2, à proximité de l'articulation 3 de ce même segment 2 sur son segment symétrique 2'.

L'extrémité opposée de la lame 6 comporte à son tour des moyens permettant son blocage contre la paroi intérieure du segment 2 et en même temps son immobilisation au sein de l'ensemble du bracelet ; par exemple l'extrémité de la lame 6 comporte un oeillet 7 qui va recevoir la tige 8 elle-même assurant l'immobilisation et la solidarisation des deux segments l'un par rapport à l'autre.

De façon plus spécifique, les bords de la fenêtre 5 comportent une feuillure qui constitue ainsi un cadre permettant l'immobilisation sur les bords intérieurs de cette fenêtre de l'élément rapporté, lequel est ensuite maintenu en appui dans ce cadre par la lame intérieure 6.

L'élément rapporté peut être de nature et de fonc-

tion diverses.

Il peut être ainsi constitué par un simple message ou annotation rapporté sur un support souple : bristol ou matière plastique.

Selon une forme particulière de réalisation de l'invention qui concerne plus spécialement les conditions de son exploitation, dans un premier temps le bracelet pourra être positionné sur le poignet d'une jeune et récente accouchée, le bracelet servant alors d'élément d'identification de la maman en correspondance avec l'élément d'identification porté en même temps sur le poignet du nouveau-né.

Cet élément d'identification peut donc être constitué par une feuille de bristol de matière plastique découpée et insérée dans le cadre associé à la fenêtre 5.

Par la suite et au cours de la vie de la propriétaire, le bracelet pourra évoluer de cette fonction initiale vers diverses fonctions secondaires présentant notamment un intérêt d'identification ou de décoration en fonction des circonstances.

A cet effet, le logement constitué par le cadre associé à la fenêtre et à l'appui d'immobilisation peut recevoir toute sorte d'élément de forme appropriée.

Selon une première variante, ce logement pourra recevoir une barrette ou languette, telle que représentée à la Figure 6, et constituée d'un segment en métal, notamment en métal noble, et portant une inscription quelconque voulue par l'utilisatrice ou l'utilisateur.

Il est évident qu'une pluralité de barrettes 9 selon la Figure 6 pourront être utilisées nues ou avec des messages variés en fonction des circonstances.

L'intérêt du bracelet selon l'invention étant précisément de permettre l'insertion dans le logement récepteur d'éléments variés avec le temps ou avec l'humeur ou les goûts ou les intentions du porteur.

De façon banale, la barrette 9 pourra comporter simplement le prénom et le nom du porteur ou le nom et prénom de la compagne ou du compagnon du porteur, ainsi que tout message, citation, date, représentation, signe du zodiaque ou encore message à utilité thérapeutique (tels que le groupe sanguin, facteur résus).

La barrette 9 pourra donc être recherchée pour la noblesse du matériau lui-même et être présentée avec ou sans décor. Elle peut être constituée de bois d'essences rares, de pierre dure (malakite, turquoise, oeil de tigre, améthyste) massive ou en lame contre-collée sur une lame métallique par exemple en argent.

Cette barrette 9 peut encore, étant par exemple constituée d'une languette incurvée en métal noble tel que l'argent, recevoir elle-même un enrichissement sous forme de pierres fines. La barrette 9 peut ainsi être parée de pierres précieuses et réhausser encore la valeur de ce prestige du bracelet.

Le changement de barrette permet donc à partir d'un même bijou de s'adapter aux circonstances de la

vie quotidienne depuis la tenue de ville à la robe de soirée ou de gala.

Selon une variante de réalisation de l'invention représentée à la Figure 7, la plaquette peut elle-même comporter des premiers moyens de solidarisation tel qu'un plot 11 susceptible de coopérer avec des seconds moyens de solidarisation tel qu'un logement récepteur 12 prévu sur tout objet 17 ainsi susceptible d'être rapporté sur la plaquette 13 pourvue du plot 11.

On voit ainsi qu'il est possible d'insérer dans le bracelet standard de l'invention une plaquette neutre 13 porteuse de premiers moyens de solidarisation 11 sur lesquels pourront être à leur tour solidarisés et rapportés des éléments décoratifs quelconque ; ce pourrait être une montre, un camaïeu, une pierre précieuse, un portrait, une monnaie, un écusson ou tout élément que le sujet voudrait momentanément arborer en fonction des circonstances particulières.

Une troisième forme de réalisation est représentée à la Figure 8 et elle est constituée de deux feuilles, respectivement une feuille supérieure 14 et une contre-feuille inférieure 15, susceptibles d'être solidarisées latéralement en plusieurs points de leurs bords communs 16.

Ces deux feuille et contre-feuille, de préférence en matériau transparent, par exemple en verre minéral ou organique, pourront ainsi constituer un réceptacle 17 ouvert au moins sur un côté et apte à recevoir par insertion un objet ou une feuille ou tout élément dont l'épaisseur permettrait son immobilisation entre les deux feuilles 14 et 15.

Par exemple la jeune maman pourra à un moment souhaiter conserver sur ce bracelet les cheveux de son enfant, ou une photo en miniature ou tout élément de son choix.

De préférence le bracelet lui-même sera en métal noble et plus spécialement en or ou argent.

Comme précédemment exposé, la plaquette curviforme de la Figure 6 pourra elle-même être réalisée en métal noble par exemple en argent brossé pour recevoir les messages d'identification ou de souvenirs auxquels la personne est attachée ; mais tout autre matériau rigide ou non, notamment le bois, le cuir, l'ivoire, nu ou travaillé dans la masse ou encore comportant des incrustations en marquetterie pourront être insérés dans le logement constitué par le cadre précédemment décrit et apparaître à travers la fenêtre du segment porteur.

Il n'est même pas nécessaire que cette plaquette curviforme soit elle-même en matériau rigide et ainsi mise en forme ; elle pourrait être réalisée en matériau souple tel que simplement le cuir ou encore en tissu (monté ou non sur une plaquette support).

Il sera ainsi possible d'harmoniser le bracelet par exemple avec le tissu des vêtements portés par l'utilisatrice.

Les messages d'identification portés sur la barrette métallique, tels que représentés à la Figure

6, pourront bien entendu être réalisés en tout langage et ne seront pas nécessairement en écriture lisible ; ils pourront être constitués de toute annotation, dessin, symbole, pictogramme plus ou moins ésotériques ou éventuellement même en code barre.

La barrette de la Figure 6 pourra être réalisée à partir d'un support neutre associé à des éléments magnétiques, tel qu'un revêtement de ferrite, permettant ainsi une lecture par un détecteur magnétique.

L'élément rapporté sur la barrette 13, représentée à la Figure 7, et identifié par la référence 12 pourra lui-même être constitué de tout élément, appareil, objet, souvenir, tels qu'une pierre, un portrait etc ... auxquels le porteur attache une valeur sentimentale, voire éventuellement théosophique.

Cet élément rapporté peut également être constitué d'un badge du type transpondeur hyperfréquence de type connu permettant l'identification du sujet à distance et utilisé dans des dispositifs de contrôle d'accès de locaux ou véhicules.

On voit ainsi que l'invention permet de renouveler considérablement l'intérêt des bracelets à garnitures amovibles.

Il est en effet possible de rapporter sur le bracelet, grâce aux dispositifs de l'invention, tout élément sans aucune limitation.

Ainsi le bracelet auquel le porteur ou la propriétaire est particulièrement attaché, puisque y sera associé le souvenir de la naissance d'un enfant (dans le cas envisagé précédemment où le bracelet est attribué ou offert à la jeune maman), pourra tout au long de la vie de l'utilisatrice être associé à toutes sortes de modifications tout en gardant son souvenir et son évocation première.

Et l'utilisatrice pourra, dans le cas de la naissance d'une fille, reporter à la majorité ou à l'âge adulte de sa fille la propriété du bracelet qui sera alors acquis par l'enfant avec un potentiel émotionnel accumulé au long des ans.

Et l'invention permet à l'utilisateur ou l'utilisatrice de conserver ce souvenir tout en en renouvelant périodiquement, ne serait-ce que par l'achat de nouveaux accessoires ou garnitures, l'attrait et les possibilités de diversification.

Dans la description qui précède, on a essentiellement mis en avant des éléments rapportés sur le bracelet de l'invention et destinés à la vue, soit que ces éléments soient conçus pour être lus et pour transmettre un message (identification du sujet), soit que ces éléments rapportés aient été conçus et mis en place pour le plaisir des yeux, étant spécialement conçus en vue d'une finalité esthétique et ornementale.

Les éléments, notamment les barrettes en forme de segment 9 mises en place dans le cadre du bracelet de l'invention, pourraient être également conçus pour être appréhendés et perçus par le sens du toucher ; une telle plaquette ou barrette pourrait par

exemple recevoir des inscriptions en braille et être utilisée pour être ainsi lue par des non voyants.

Mais, selon d'autres développements, on peut également rapporter sur un bracelet appliquant les caractéristiques de l'invention des éléments ajoutés et incorporés au bracelet en vue d'être perçus par l'odorat.

Et l'on peut ainsi réaliser dans le cadre de l'invention un bracelet apte à répandre dans le milieu ambiant des senteurs voulues par le porteur, notamment des senteurs parfumées.

A cet effet, l'invention concerne également un objet de port personnel à des fins ornementales et/ou utilitaires et de forme générale annulaire tel qu'un bracelet comportant des moyens de solidarisation pour la réception et la fixation d'un élément amovible rapporté et apte à remplir des fonctions décoratives et/ou fonctionnelles, et un tel bracelet est caractérisé en ce qu'il comporte un logement en forme de segment, disposé dans le corps du bracelet et apte à recevoir un élément rapporté tel qu'une barrette souple ou incurvée à la forme du logement, cette barrette étant prévue avec des propriétés olfactives aromatiques et apte à dispenser des effluves de caractéristiques appropriées.

De telles effluves sont évidemment recherchées pour leur agrément et l'invention permettra ainsi de joindre à la beauté esthétique du bracelet le parfum et la fragrance d'un parfum apprécié par la personne qui le porte et également apprécié par son entourage.

A cet effet, l'élément rapporté et constitué d'une barrette souple apte à dispenser des effluves de caractéristiques appropriées est constitué d'un support absorbant imprégné d'essences parfumées de mélange convenable.

Plus spécialement dans le cadre de l'invention, on a prévu d'insérer dans le logement récepteur disposé sur le bracelet un support formé d'une barrette en matière thermoplastique tel que le PVC dans lequel le produit aromatique est incorporé dans la masse et de façon connue en soi à l'état de plastifiant, et ce produit aromatique est ainsi délivré par sublimation, ledit produit aromatique étant dispersé dans l'atmosphère ambiante selon un débit constant et pendant une période de temps prolongée, s'étendant sur plusieurs semaines.

Selon un développement, l'invention concerne également la barrette apte à garnir le logement récepteur prévu sur le bracelet et constituée d'une matière thermoplastique tel que le PVC, comportant par incorporation dans la masse à l'état de plastifiant des essences aromatiques de mélange convenable.

Selon une variante, le bracelet reçoit dans son logement une mini flasque incurvée et contenant un produit liquide déversable ou évaporable par un orifice muni d'un obturateur.

Les figures 9a, 9b ainsi que 10a, 10b et 10c représentent une forme de réalisation particulièrement

avantageuse et simple de l'invention.

Selon cette forme de réalisation et comme précédemment exposé, l'un des deux segments 20a articulé sur le segment 20b comporte une lumière ou une fenêtre 21 ; les bords latéraux du bracelet au niveau de la fenêtre 21 comporte intérieurement une feuillure tournée vers l'espace intérieur du bracelet ; cette feuillure 22 finissant ainsi un cadre apte à recevoir l'élément décoratif telle qu'une pierre (23).

Cette pierre est taillée de façon convenable pour réaliser une barrette incurvée de rayon correspondant au rayon du bracelet de façon à permettre l'insertion à l'intérieur du cadre constitué par la feuillure 22 et entourant la fenêtre 21.

Ainsi la pierre décorative peut venir place de façon amovible en apparaissant dans la fenêtre 21.

Selon cette forme de réalisation on a prévu à une extrémité transversale de la fenêtre 21 un logement récepteur 24 dans lequel peut être engagée et emboîtée une extrémité transversale 23a de la pierre 23.

Ainsi la barrette 23 est engagée par son extrémité 23a dans le logement 24 et elle vient s'insérer naturellement à l'intérieur du cadre constitué par les feuillures latérales 22.

L'extrémité 23b est elle-même maintenue alors en position par un organe de verrouillage dont la représentation et le mouvement sont illustrés aux figures 10a, 10b et 10c.

Cet organe de verrouillage 25 est constitué d'une lame pivotante articulée sur un bord latéral du bracelet et susceptible de se rabattre contre le bord opposé comme on le voit à la figure 10c.

Cet organe de verrouillage 25 est donc déplaçable entre une position ouverte telle que représentée aux figures 10a et 10b et une position de verrouillage telle que représentée à la figure 10c.

Il comporte, sur sa face intérieure orientée vers le bracelet dans la position de verrouillage, une butée 25a qui vient refermer transversalement le logement ou cadre récepteur de la barrette 23.

Le verrou 25 lorsqu'il est rabattu selon la figure 10c vient par ailleurs bloquer l'extrémité 23b en étant positionné en cavalier sur cette extrémité qui est ainsi bloquée et ne peut se déplacer ni à l'intérieur du logement par la butée 25a et ne peut s'extraire non plus de ce logement étant enfermée par la lame formant verrou 25.

Avantageusement cette lame comporte un ressort, par exemple sous forme d'une lamelle arquée 25b qui vient porter contre l'extrémité 23b de la plaquette en la maintenant sous tension dans la feuillure réceptrice ; ce qui évite tout jeu de la barrette une fois qu'elle est en position dans son logement et après fermeture du verrou 25.

Le blocage du verrou 25 peut se faire par encliquetage de la tranche 25c de la butée 25a contre le bord 27 situé en regard et opposé au bord 28 récepteur de l'articulation du verrou pivotant 25. Ce verrou

comporte une languette 25d facilitant le dégagement du verrou et venant s'encastrer dans l'encoche réceptrice 27a.

Ce mouvement se fait avantageusement alors que le bracelet est en position d'ouverture comme on le voit sur la figure 9A ; et les deux segments articulés par une extrémité jointive sont alors rapprochés par leurs extrémités opposées et immobilisées par la goupille de fermeture 26.

L'enlèvement de la barrette en vue de son remplacement est très aisée puisque qu'après ouverture du verrou 25 la barrette 23 peut s'échapper, l'extrémité 23 quittant par simple gravité le logement récepteur 24.

De sorte que l'invention permet la réalisation d'un bracelet à décoration amovible, la décoration étant ici d'une nature quelconque et étant reçue dans un logement récepteur, sans que cet élément décoratif ait besoin de comporter des éléments de fixation ou d'immobilisation ou doivent présenter des caractéristiques physiques particulières ; l'invention permet donc une polyvalence complète dans l'interchangeabilité des éléments décoratif lesquels peuvent être de nature extrêmement variée comme on l'a exposé au long du présent mémoire descriptif.

Revendications

1 - Objet de port personnel et de forme annulaire tel qu'un bracelet du type comportant sur au moins un segment formant une partie de son pourtour annulaire des moyens pour la réception et la fixation amovible d'un élément lui-même incurvé ou susceptible d'être incurvé sensiblement selon un même rayon que ledit segment, cet élément étant conçu à des fins décoratives ou fonctionnelles, et ces moyens comportant au moins une ouverture ou lumière (5) pratiquée sur le segment récepteur dudit élément rapporté, cette ouverture d'une part et l'élément rapporté d'autre part étant prévus avec des dimensions et un format convenables permettant la réception de cet élément rapporté dans ladite lumière, caractérisé en ce que ledit segment récepteur comporte des moyens de rétention et d'immobilisation de l'élément rapporté, prévus sur la face interne dudit segment et coopérant avec ladite lumière et constitués d'un appui de verrouillage (6), cet appui étant monté mobile par rapport audit segment porteur et notamment pivotant entre une position d'effacement écartée pour permettre l'insertion ou le dégagement de cet élément rapporté et une position de blocage de l'élément rapporté maintenu en place dans ou directement contre ladite lumière.

2 - Bracelet selon la revendication 1, caractérisé en ce que la paroi interne du segment porteur (2) pourvu de la lumière (5) comporte lui-même sur les bords intérieurs de ladite lumière une feuillure ou redan conformant ainsi un cadre permettant

l'encastrement par l'intérieur du bracelet de l'élément rapporté, prévu avec des dimensions appropriées, dans ledit cadre, une face décorative de cet élément rapporté apparaissant ainsi à l'extérieur dans ladite lumière (5).

3 - Bracelet selon la revendication 2, et caractérisé en ce que ledit cadre comporte à une extrémité transversale un logement récepteur d'une première extrémité dudit élément décoratif rapporté, engagée librement dans ledit logement ouvrant sur la paroi interne du bracelet et le cadre comporte à son extrémité opposée au dit logement un verrou rabattable apte à immobiliser une seconde extrémité de l'élément décoratif rapporté.

4 - Bracelet selon la revendication 3, et caractérisé en ce que le verrou est articulé sur un bord dudit cadre correspondant à un bord dudit bracelet et il comporte un cliquet permettant la solidarisation amovible de son extrémité battante sur le bord opposé.

5 - Bracelet selon la revendication 4, caractérisé en ce que le verrou comporte une butée venant porter contre ladite seconde extrémité de l'élément décoratif en s'opposant à tout déplacement longitudinal de celui-ci à l'intérieur dudit cadre et il comporte sur sa face venant chevaucher ledit élément décoratif un organe ressort venant en appui sur la face arrière située en regard dudit élément décoratif ainsi bloqué dans la fenêtre sans permettre son débatement.

6 - Bracelet selon la revendication 1 ou la revendication 2, et caractérisé en ce que ledit appui est formé d'une lame (6) de préférence ajourée et curviforme, dont la largeur est au plus égale à la largeur du segment porteur (2'), cette lame étant articulée par une extrémité sur la paroi interne dudit segment et étant solidarisée par son autre extrémité, de façon amovible, sur ladite paroi et la lame étant ainsi apte à permettre l'insertion puis le blocage en position de l'élément rapporté dans l'espace défini par ladite lumière et cet élément apparaissant ainsi dans la lumière (5) sur la face externe du bracelet.

7 - Bracelet selon l'une des revendications 1 à 4, caractérisé en ce que l'élément rapporté est constitué par un réceptacle lui-même formé d'au moins une feuille en matériau transparent et d'une contre-feuille de format sensiblement identique à ladite feuille, l'ensemble des feuille et contre-feuille étant apte à venir s'insérer contre la paroi interne du segment porteur (2) pour apparaître dans ladite lumière (5) en étant maintenu par ledit appui mobile (6), le réceptacle formé par la feuille et la contre-feuille étant apte à recevoir entre les deux couches ainsi constituées tout sujet ou objet de faible épaisseur.

8 - Bracelet selon la revendication 7, et caractérisé en ce que le réceptacle est constitué de deux feuilles (14, 15) en matériau rigide transparent

tel que le verre minéral ou organique, ces deux feuilles (14, 15) étant de forme galbée pour épouser la concavité du logement formé par la fenêtre (5) disposée sur le segment porteur (2), les deux feuilles et contre-feuille étant solidarisiées par au moins un point de leurs bords communs et permettant ainsi d'insérer dans le réceptacle ainsi formé tout objet plat ou d'épaisseur appropriée.

9 - Bracelet selon l'une des revendications 1 à 8, caractérisé en ce que l'élément rapporté est constitué d'une plaquette curviforme (9) en matériau rigide apte à être immobilisée dans ladite lumière, cette plaquette étant porteuse de motifs décoratifs ou d'un message ou encore d'objets fonctionnels.

10 - Bracelet selon la revendication 9, caractérisé en ce que, plus spécialement à cet effet, la plaquette (9) est prévue avec des premiers moyens de solidarisation (11), aptes à coopérer avec des seconds moyens de solidarisation complémentaires et disposés sur l'objet apte à être rapporté sur ladite plaquette ; ladite plaquette constituant ainsi un support neutre apte à recevoir tout objet convenable approprié et apparaissant au-dessus du bracelet en étant solidarisié par l'intermédiaire de la plaquette sur ledit bracelet.

11 - Bracelet selon l'une des revendications 1 à 8, et caractérisé en ce qu'il est lui-même constitué d'un matériau rigide et plus spécialement en métal précieux et il est associé à une pluralité d'objets rapportés et amovibles aptes chacun à être solidarisié et/ou retiré alternativement en permettant ainsi de varier les perspectives et possibilités d'utilisation fonctionnelles et décoratives du bracelet.

12 - Objet de port personnel à des fins ornementales et/ou utilitaires et de forme générale annulaire tel qu'un bracelet comportant des moyens de solidarisation pour la réception et la fixation d'un élément amovible rapporté et apte à remplir des fonctions décoratives et/ou fonctionnelles, et un tel bracelet est caractérisé en ce qu'il comporte un logement en forme de segment, disposé dans le corps du bracelet et apte à recevoir un élément rapporté tel qu'une barrette souple ou rigide, incurvée à la forme du logement, cette barrette étant prévue avec des propriétés olfactives aromatiques et apte à dispenser des effluves de caractéristiques appropriées.

13 - Objet de port personnel selon la revendication 10, et caractérisé en ce que la barrette est en matière thermoplastique tel que le PVC dans lequel le produit aromatique est incorporé dans la masse et de façon connue en soi à l'état de plastifiant, et ce produit aromatique est ainsi délivré par sublimation, ledit produit aromatique étant dispersé dans l'atmosphère ambiante selon un débit constant et pendant une période de temps prolongée, s'étendant sur plusieurs semaines.

14 - Barrette apte à garnir le logement récepteur prévu sur un objet de port personnel selon la revendication 11 et constituée d'une matière thermoplastique tel que le PVC, comportant par incorporation dans la masse à l'état de plastifiant des essences aromatiques de mélange convenable.

10

15

20

25

30

35

40

45

50

55

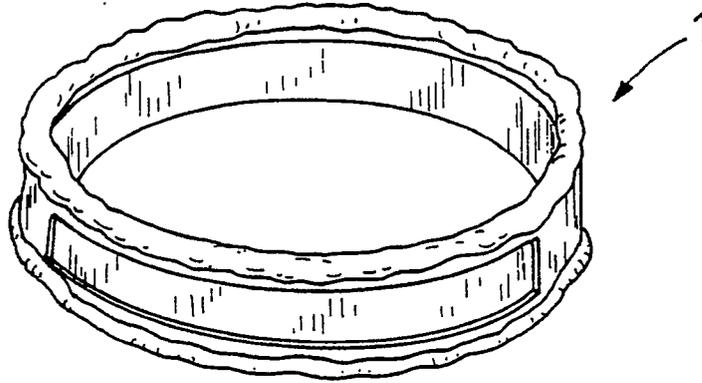


FIG. 1

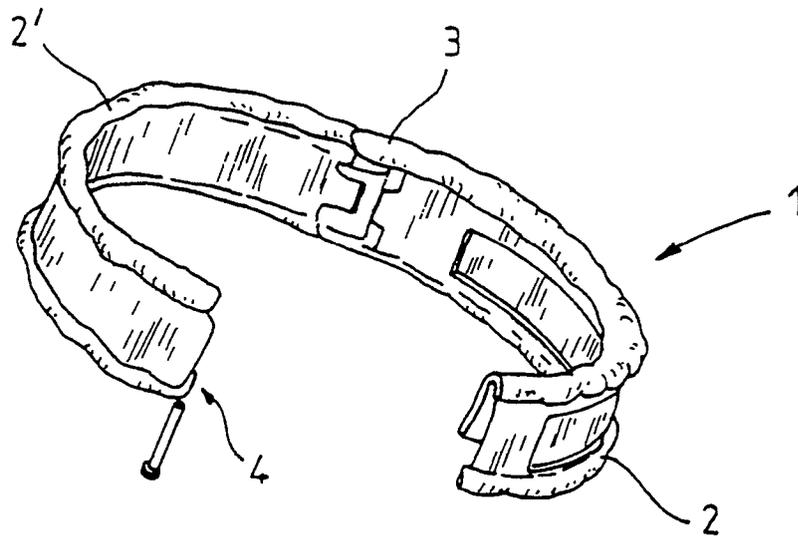


FIG. 2

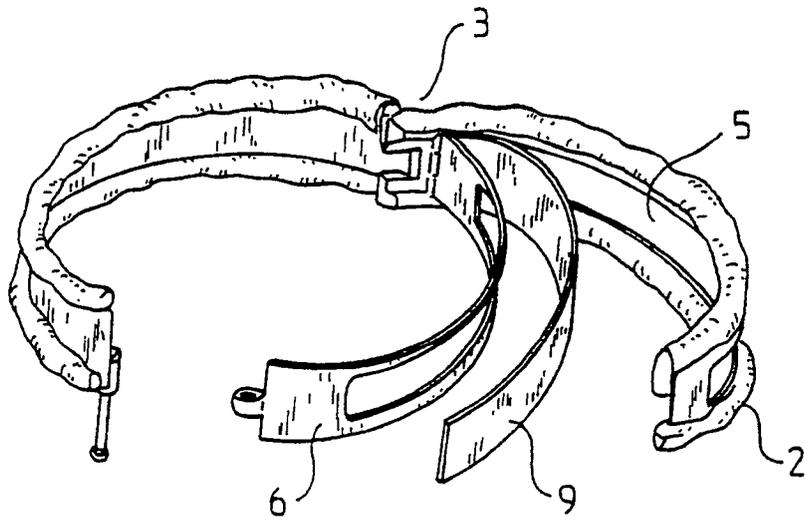


FIG. 3

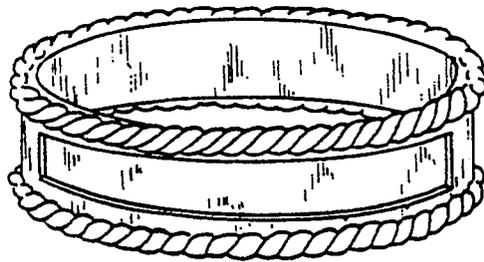


FIG. 4

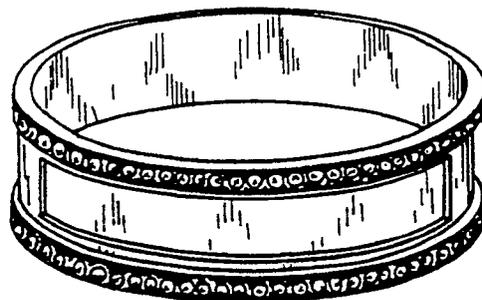


FIG. 5

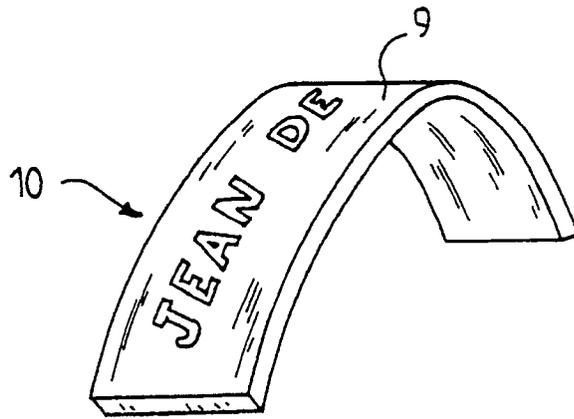


FIG. 6

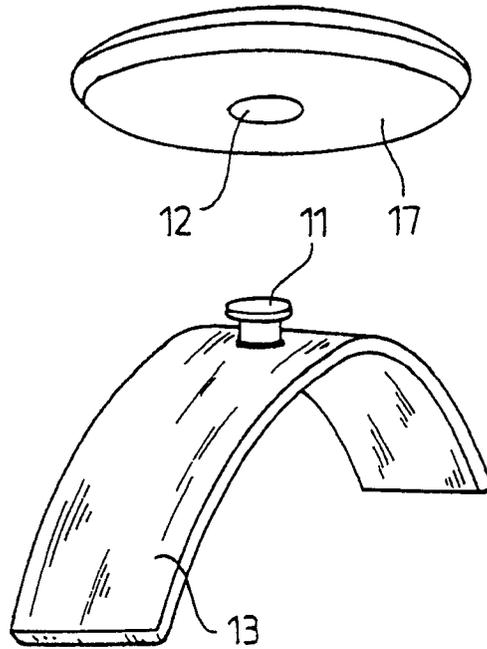


FIG. 7

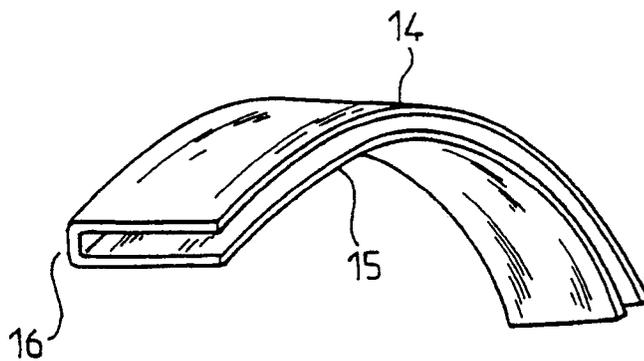


FIG. 8

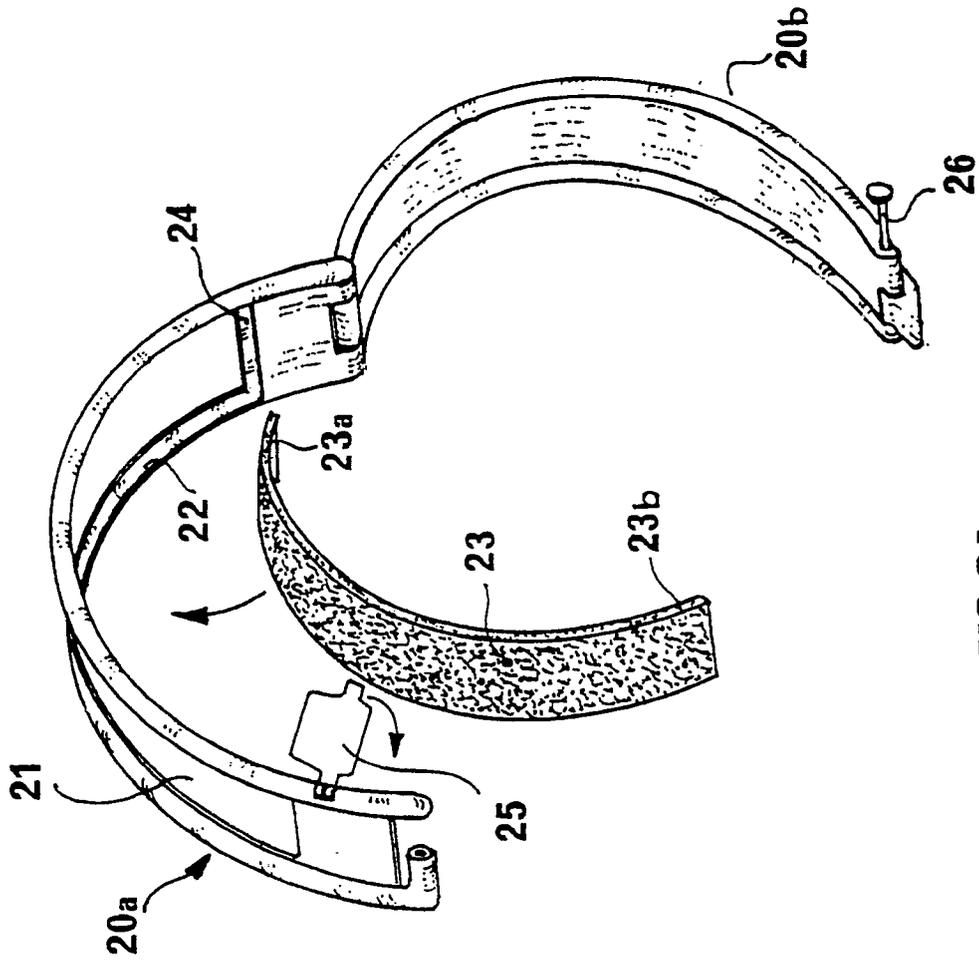


FIG 9B

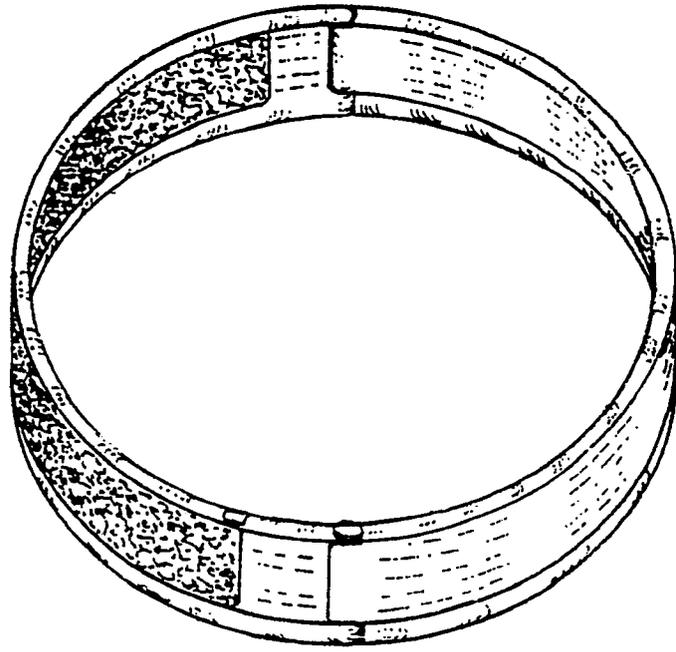


FIG 9A

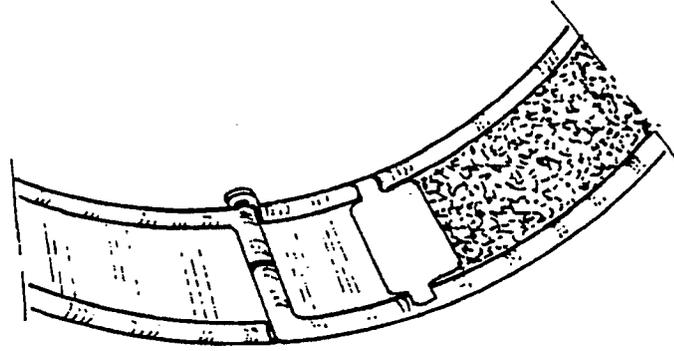


FIG 10C

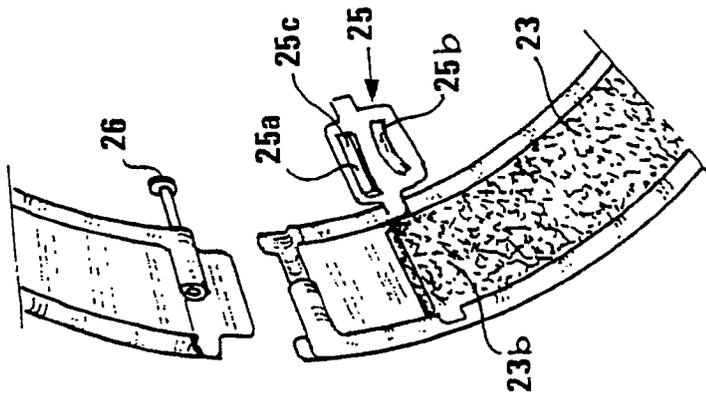


FIG 10B

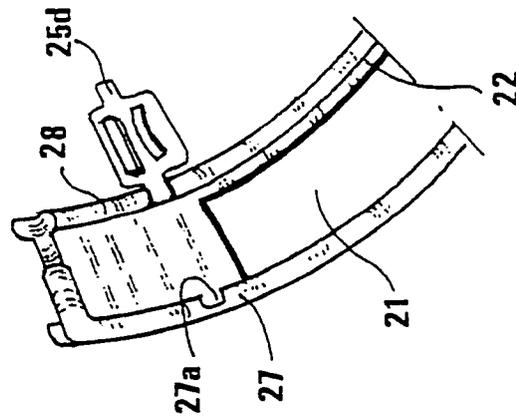


FIG 10A



Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numero de la demande

EP 91 40 0328

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl.5)
A	US-A-4 674 299 (AZAR) * revendications; figures * ---	1-11	A44C5/00 A44C15/00
A	FR-A-2 589 736 (BEUCHAT) * le document en entier * ---	12-14	
A	FR-A-760 792 (M. RIFFET) * le document en entier * ---	1-11	
A	FR-A-760 905 (M. GYORI) * le document en entier * ---	1-11	
A	GB-A-629 264 (F. J. ROOS) ---		
A	US-A-4 691 460 (KOHL) ---		
A	US-A-2 522 852 (W. H. APPS) ---		
A	CH-A-325 212 (HUMBERT & CIE S.A.) -----		
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl.5)
			A44C
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 16 MAI 1991	Examineur KARIPIDOU CHRISTINA
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	

EPO FORM 1503 03.82 (P0402)